

CONCEVREUX INFOS

JUILLET 2020

Tél. mairie : 03 23 20 73 15

Permanences Mairie : Lundi 11h00 - 13h00

Mail : mairie.concevreux@orange.fr

Mercredi 17h00 - 19h00

Site Internet de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde : www.cc-champagnepicarde.fr

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire

Mr MARLIER Francis

Conseiller municipal

Mr HAUTUS Alain

1^{ère} adjointe

Mme SECLIER Valérie

Conseiller municipal

Mr NORMAND Gauthier

2^{ème} adjoint

Mr NIAY Claude

Conseillère municipale

Mme GAULON Chantal

Conseillère municipale

Mme ANCIAUX Christel

Conseiller municipal

Mr BLAS Jackie

Conseillère municipale

Mme CHAUMONT Cyrielle

Conseiller municipal

Mr CORNETTE Florent

Conseiller municipal

Mr LEVEAUX Julien

De gauche à droite



LE MOT DU MAIRE

Mes conseillers municipaux, mes adjoints et moi-même vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée lors des récentes élections municipales.

Je tiens à féliciter tous les habitants de CONCEVREUX qui ont su passer cette période de plus de 3 mois liée au COVID 19, sans difficulté majeure tout en gardant le moral et en respectant les mesures de confinement. La vie à la campagne a tout de même de bons côtés !

Nous nous efforcerons pendant ce mandat d'améliorer le cadre de vie dans notre village et nous avons déjà réfléchi à plusieurs projets qui, je l'espère, se réaliseront rapidement :

- La réfection de notre église
- Le renforcement des lignes électriques
- L'enfouissement des réseaux aériens dans les rues de la Hovette, de la Vannerie et du Marais Buvry

- La partie arrière du village (rues des Lilas, des Jardins et des Fossés) va être remise en zone constructible dès la finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En début de mandat, des travaux ont déjà été réalisés :

- l'éclairage de la Salles des Fêtes se fait à présent par des panneaux à Leds, plus économiques
- une salle de rangement à l'arrière du bâtiment est désormais utilisable
- les sanitaires de la Mairie sont en cours de réfection et seront aux normes pour les handicapés.

Je vous souhaite de bonnes vacances et espère vous retrouver pour le traditionnel repas communal qui devrait avoir lieu en octobre, en accord avec le Foyer Rural et si les circonstances le permettent.

En attendant, portez-vous bien et prenez soin de vos proches.

Francis MARLIER

QUADS et MOTO CROSS : Quaders et Motocrosseurs s'en donnent à cœur joie pendant cette période estivale. Nous vous rappelons que notre commune dispose de 40 km de chemins sur son territoire. Il n'est donc pas normal de voir des quads et des motos traverser les propriétés agricoles ainsi que les jachères environnementales dans lesquelles la faune y trouve refuge en ce moment et la flore s'y multiplie. De même, il est demandé aux pilotes de ne pas commencer ni de finir leur parcours en accélérant à outrance dans les rues du village et nous les en remercions par avance.

Concernant la fibre optique et les échecs liés au raccordement par les sous-traitants des opérateurs, nous vous conseillons de demander aux installateurs de vous communiquer le rapport de non faisabilité (ils doivent vous le montrer et vous le faire signer) et d'en faire une photocopie ou une photo. Ce rapport permet de demander l'intervention d'Aisne THD (Aisne Très Haut Débit) afin de résoudre le problème.

Dans le cadre de **vos démarches administratives** (impôts, carte grise...) et afin de vous éviter des déplacements à la Communauté de Communes de la Champagne Picarde à Saint-Erme, il existe la Maison des Service à la Population (MSAP). Celle-ci a mis en place un circuit itinérant dans certaines communes :

- à Roucy : tous les jeudis de 9h30 à 12h30 à la bibliothèque près de la mairie
- à Pontavert : tous les jeudis de 13h30 à 16h30 à la bibliothèque près de la salle des fêtes

Depuis **l'interdiction du désherbage chimique** dans les agglomérations, certaines mauvaises herbes coriaces poussent un peu partout dans les fissures des trottoirs et le long de vos propriétés ainsi que dans le cimetière autour de certaines tombes.

Nous faisons appel à votre bon sens et à votre civisme pour entretenir vous-mêmes les abords de vos propriétés qui relèvent, au regard du Code Rural, de la responsabilité des riverains.



En raison des contraintes sanitaires actuelles, empêchant les soirées dansantes,
le repas de la commune est reporté au samedi 10 octobre 2020.

(sous réserve d'autorisation gouvernementale)